



SAISON DE CHASSE 2011/2012

La période d'ouverture générale de la chasse est prévue du 25 septembre 2011 à 8 heures pour se clôturer le 29 février 2012 à 17 heures.



La Société de chasse de Cuy compte un nouveau chasseur.

Règlement d'adhésion : Pour pouvoir adhérer à la Société de Chasse de Cuy, il faut résider sur la commune et être titulaire du permis de chasse et d'une assurance obligatoire. La cotisation est de 310 euros par saison pour tout nouvel arrivant pour les deux premières années et ensuite 155 euros par saison pour les années suivantes. La carte d'invitation est alors de 25 euros mais gratuite les jours de battue sans participation au tableau.



Depuis cinquante ans, les bouleversements profonds des milieux naturels ont modifié les densités de gibier, d'où la mise en place de plan de chasse et de prélèvements contrôlés qui ont fait évoluer les pratiques de chasse vers une gestion régulée des espèces.

Pour pratiquer une chasse efficace, tout en préservant les espèces et leur milieu, le chasseur doit parfaitement connaître son gibier et les modes de chasse spécifiques au gibier chassé.



Le chasseur et son chien :

Le chien participe activement à la pratique de la chasse. Le choix d'un chien doit être un acte qui engage la responsabilité du maître.



Les chiens courants :

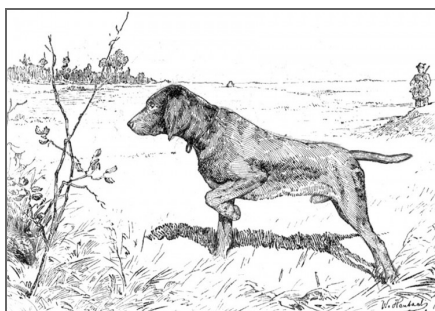
La chasse au gros gibier (sanglier, chevreuil, renard...) se pratique avec des chiens courants ou chiens de meute tel que le griffon vendéen.



Les chiens d'arrêt :

Les épagneuls explorent les sous bois en profondeur pour y déceler des traces de gibier. Le pointer ayant senti le gibier, s'immobilise dans la position classique : narines dressées, patte avant levée, queue à l'horizontale.

Le retriever et le labrador bien dressés ne bougent que sur commande. Un bon chien d'arrêt rapportera le gibier en le tenant dans sa gueule très délicatement. Le chien dépose la proie spontanément, certains chiens ont été élevés pour rapporter le gibier d'eau.



Marc SYLVESTRE